

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6056**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Management des organisations spécialité Responsable territorial

Nouvel intitulé : Aménagement du territoire et urbanisme spécialité Responsable de collectivités locales, de projets européens, de projets urbains et d'environnement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Administrateur(trice) général(e) du CNAM

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est un spécialiste du champ d'action des collectivités territoriales, dont le rôle est renforcé par la politique territoriale européenne et la décentralisation des compétences d'action publique. Il intervient dans toute action ou projet relevant des domaines suivants : administratif et juridique, politiques d'aménagement et de développement du territoire, interventions techniques sur les espaces verts et bâtiments, prestations sociales et culturelles, actions culturelles, restauration collective, enfance et jeunesse et missions régaliennes.

Dans le cadre des structures et missions de service public, il est chargé de :

- assister et conseiller la direction générale de la collectivité notamment sur les pratiques et cadres d'action nationale (décentralisation), régionale et européenne,
- apporter en amont une expertise juridique dans les domaines variés du droit public et effectuer une veille juridique,
- organiser et diriger la mise en oeuvre des plans d'actions en fonction des objectifs définis par la direction générale de la collectivité territoriale et/ou des élus de la région,
- assurer ou superviser les procédures budgétaires, le contrôle de gestion, la comptabilité analytique des actions co-financées par la politique européenne et régionale, la direction des services financiers, budgétaires et comptables,
- régler les contentieux liés notamment au droit de l'environnement et de la concurrence et proposer un système de sécurité juridique.

Il développe des capacités et des qualifications dans les quatre principaux domaines suivants :

Organisation d'un système de veille juridique régionale et européenne :

- initier et piloter un dispositif de veille juridique,
- définir et mettre en place le recueil, le traitement et l'organisation de l'information,
- diffuser une information juridique adaptée vers les différents services de la collectivité,
- développer une culture juridique au sein des services de la collectivité,
- actualiser et informer un fonds documentaire.

Constitution de dossiers ressources dans les domaines d'intervention territoriaux :

- concevoir une procédure de consultation des différents acteurs clés sur un dossier donné (environnement, santé, animation culturelle, patrimoine etc.),
- maîtriser les principes généraux du droit et appréhender leur application concrète dans chaque dossier,
- réaliser des documents de communication ciblés intégrant les données de la veille,
- élaborer des préconisations.

Organisation et animation des interfaces entre les acteurs territoriaux :

- définir et mettre en oeuvre un projet de service (organisation, missions, ressources) en cohérence avec les objectifs communiqués par la direction générale de la collectivité territoriale et/ou des élus,
- animer des groupes de travail comprenant les différents acteurs territoriaux en charge des dossiers afin de traiter les cas et d'enrichir la politique territoriale,
- intégrer les principes des finances publiques locales en rapport avec les grands chapitres budgétaires et la Lof,
- conseiller les collectivités sur des cas spécifiques.

Suivi et évaluation financière et juridique de plans d'action territoriaux :

- réaliser un diagnostic financier et juridique du plan d'action territorial,
- formaliser des outils de suivi (tableaux de bord...) et former les acteurs concernés à leur utilisation, dans le respect des finances publiques appliquées aux collectivités territoriales et à leurs domaines d'intervention,
- analyser la nature des conflits éventuels et proposer une voie de règlement (amiable ou recours),
- instruire les dossiers de contentieux et préparer les documents nécessaires à la représentation de la collectivité devant la juridiction idoïne, en transposant les principes juridiques appliqués.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel intervient dans des structures de services publics ou privés auprès des établissements publics locaux (centres communaux d'action sociale, caisses des écoles, OPHLM...) ou des collectivités territoriales (conseils généraux, régionaux, communes...), dans la fonction publique d'État ou hospitalière, dans des sociétés d'économie mixte, des opérateurs de service public, des associations, des banques...

Il peut prétendre à un emploi de :

- Rédacteur territorial
- Attaché territorial
- Agent de développement local
- Responsable d'association
- Chargé d'affaires européennes
- Chargé de relations commerciales

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Structure, organisation et gestion des collectivités locales

Politiques européennes et services publics d'intérêt général

Organisation et management des entreprises en lien avec les collectivités publiques

Droit public appliqué

Finances publiques locales appliquées.

Trest Bulat niveau 1

Projet tutoré

Stage

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10/04/2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.cnam.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Aménagement du territoire et urbanisme spécialité Responsable de collectivités locales, de projets européens, de projets urbains et d'environnement